



Exposé des motifs

Le présent règlement grand-ducal, trouvant sa base légale dans l'article 21 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, a pour objet de délimiter les zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement d'un dépôt de produits cosmétiques à Echternach sur fond de plan cadastral.

L'article 13 intitulé « Maîtrise de l'urbanisation » de la directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (directive dite « Seveso III »), transposé en droit national par l'article 21 de la loi précitée, est un des piliers principaux de cette directive. En effet, cet article impose de maintenir des distances de sécurité pour certaines zones ainsi que pour certains bâtiments et aménagements autour des établissements concernés (des établissements « Seveso »).

Les distances de sécurité sont déterminées selon des méthodes de calculs standardisées.



Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement d'un dépôt de produits cosmétiques à Echternach

Nous Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et notamment son article 21 ;

Les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Chambre des salariés, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics et de la Chambre d'agriculture ayant été demandés ;

Le Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport du Ministre du Travail et du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Objet

Le présent règlement grand-ducal délimite les zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement d'un dépôt de produits cosmétiques, sis à Echternach, sur les parcelles cadastrales n^{os} 395/2036, 395/2051, 395/2050, 395/1980 et 395/2033, telles que prévues à l'article 21 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Art. 2. Délimitations des zones

(1) Les délimitations des zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement visé à l'article 1^{er} sont représentées sur le plan repris sous l'annexe I.

(2) L'axe de la ligne de la représentation graphique des zones sur le plan repris sous l'annexe I vaut délimitation exacte.

Toutes les surfaces, situées à l'intérieur de ces zones, sont concernées par les servitudes visées à l'article 21 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

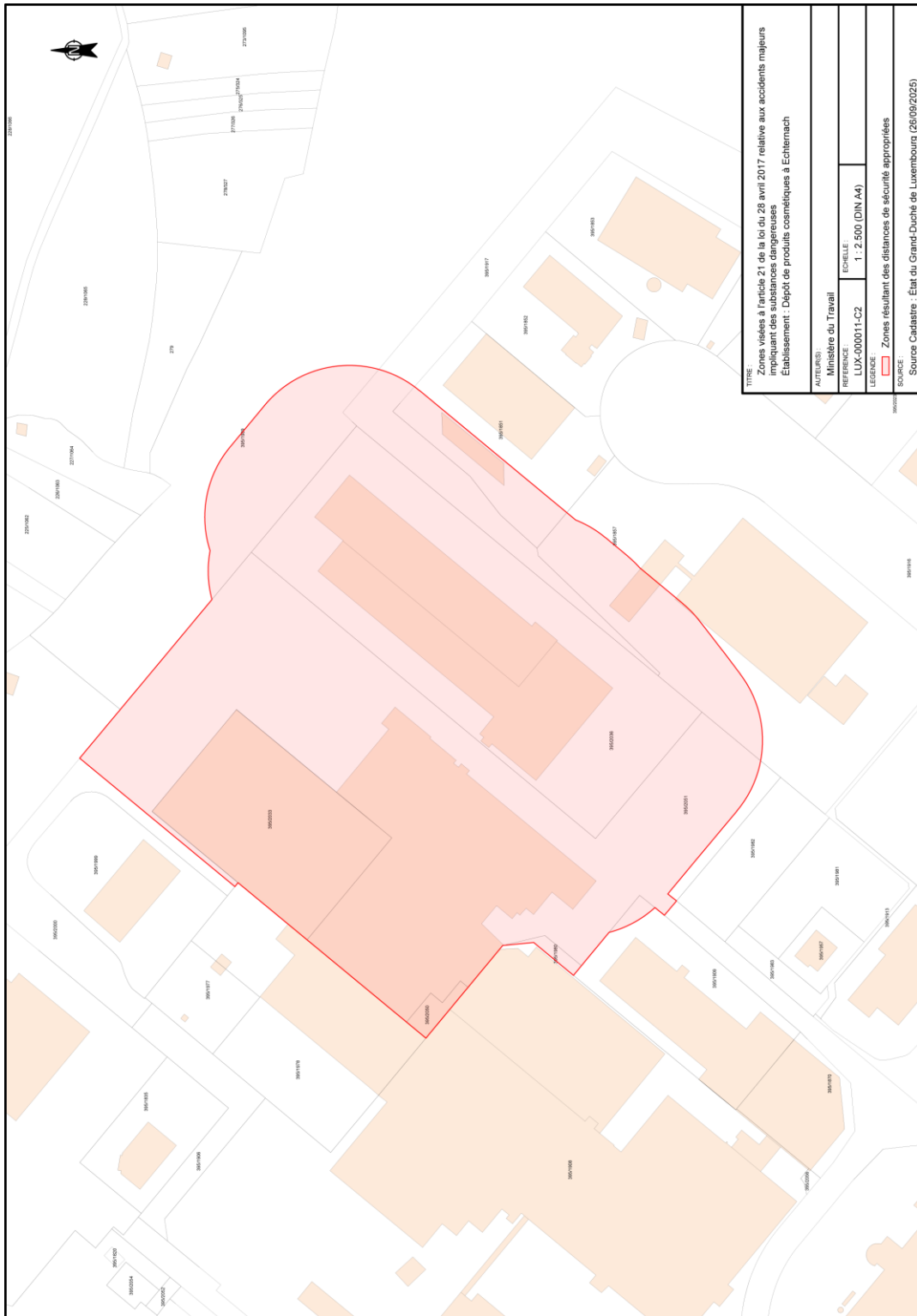
(3) Les délimitations des zones résultant des distances de sécurité appropriées visées au paragraphe 1^{er} sont transmises, sur demande, au format vectoriel numérique par l'Inspection du travail et des mines.

En cas de discordance entre les délimitations des zones au format vectoriel numérique et celles représentées sur le plan repris sous l'annexe I, ces dernières font foi.

Art. 3. Formule exécutoire

Le ministre ayant le Travail dans ses attributions et le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

ANNEXE I





Monsieur Marc SPAUTZ
Ministre du Travail
26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg

Référence : ESA/PAM/2025-13542/139-2

Concerne : Avant-projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement d'un dépôt de produits cosmétiques à Echternach. (TRAVAIL 032/2025)

Monsieur le Ministre,

L'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique délimite les zones résultant des distances de sécurité appropriées (distances de sécurité dites « Seveso ») induites par l'établissement de la société de la société COSMOLUX LOGISTICS S.à r.l., sis 10, rue Johan Bertels, L-6468 Echternach sur fond de plan cadastral.

Lors de la séance du Conseil de Gouvernement du 17 octobre 2025, ce dernier a marqué son accord de principe avec le texte de cet avant-projet de règlement grand-ducal (voir procès-verbal N°37/25 approuvé dans la séance du 22 octobre 2025). En outre, le Conseil a pris la décision de transmettre l'avant-projet de règlement grand-ducal aux communes concernées en vue d'y être déposé pendant 30 jours afin que le public concerné puisse en prendre connaissance.

Le Ministère du Travail a saisi l'Inspection du travail et des mines, par courriel, en date du 23 octobre 2025 de la décision du Conseil de Gouvernement avec prière de transmettre cet avant-projet de règlement grand-ducal à la commune concernée, afin qu'elle entame la consultation du public en application de l'article 21, paragraphe 2 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

La consultation du public relative à l'avant-projet de règlement grand-ducal sous rubrique a eu lieu du 3 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus dans la Ville d'Echternach.

Aucune observation n'a été présentée lors de la consultation publique.

Par la présente, nous vous transmettons en annexe de la part de la Ville d'Echternach, le certificat de publication et l'avis du Collège Échevinal, qui constituent l'avis de synthèse.

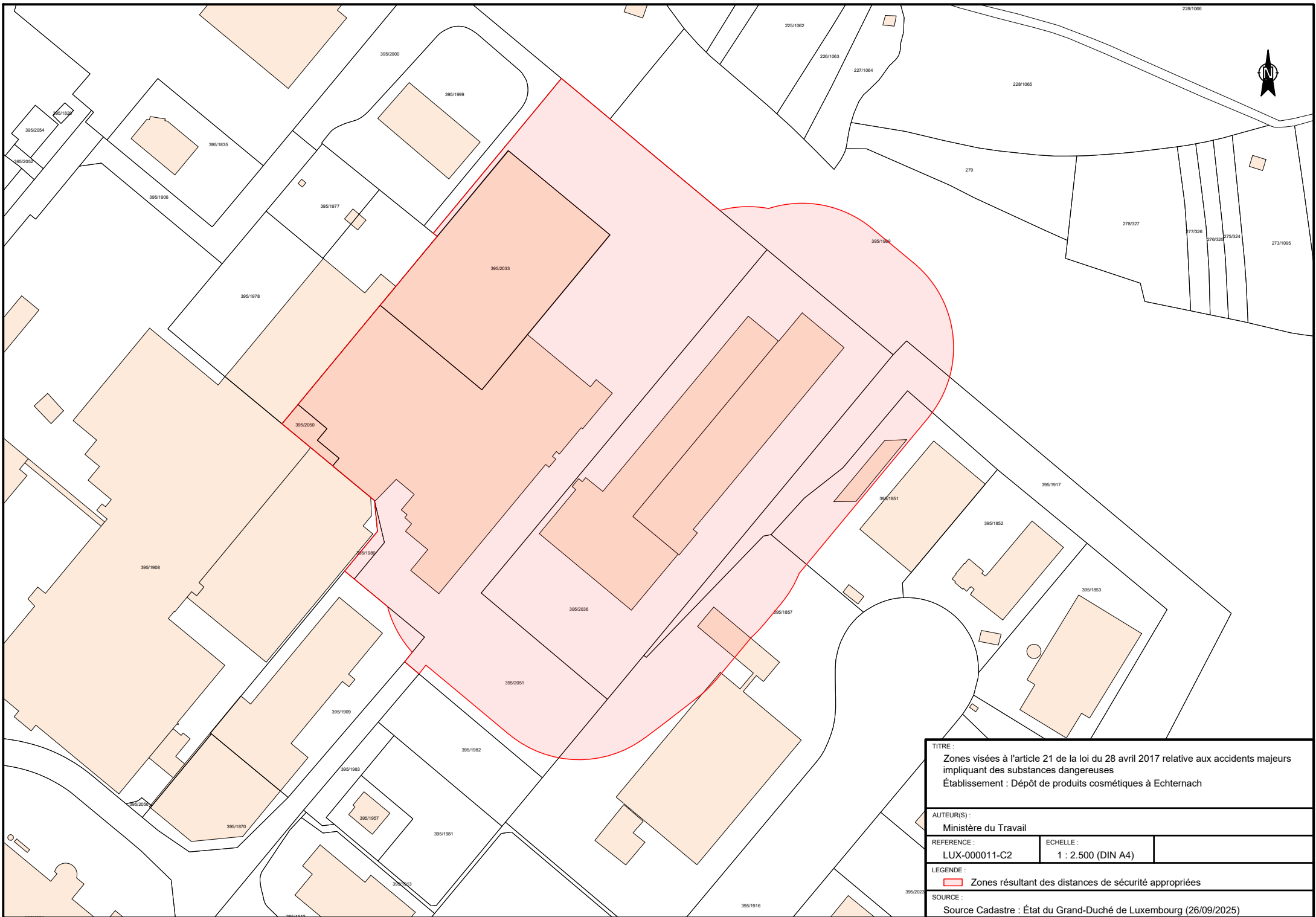
Considérant que l'Administration communale de la Ville d'Echternach, la seule commune concernée par le présent avant-projet de règlement grand-ducal, a respecté la procédure imposée par l'article 21, paragraphe 2, que le public a eu la possibilité de prendre connaissance de l'avant-projet de règlement grand-ducal, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir soumettre l'avant-projet de règlement grand-ducal au Conseil de Gouvernement afin de permettre la poursuite de la procédure réglementaire.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Marco BOLY
Directeur

Annexe : - Certificat de publication et avis du Collège Échevinal de la Ville d'Echternach
- Extrait du procès-verbal N°37/25 approuvé dans la séance du 22 octobre 2025
- Note à l'attention du Conseil de Gouvernement, exposé des motifs, texte de l'avant-projet de règlement grand-ducal, plan numérique en haute résolution, commentaire des articles, fiche d'évaluation d'impact et fiche financière



TITRE : Zones visées à l'article 21 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Établissement : Dépôt de produits cosmétiques à Echternach		
AUTEUR(S) : Ministère du Travail		
REFERENCE : LUX-00011-C2	ECHELLE : 1 : 2.500 (DIN A4)	
LEGENDE : ▭ Zones résultant des distances de sécurité appropriées		
SOURCE : Source Cadastre : État du Grand-Duché de Luxembourg (26/09/2025)		

Stëmm vun der Strooss startet Winterhilfe

Kürzlich überreichte die Kommission »Interkulturelles Zusammenleben« in der Sporthalle von Heffingen eine Spende in Höhe von 4.182,54 Euro an Alexandra Oxacelay, der Direktorin der Stëmm vun der Strooss. Dieser Betrag stammt aus den Einnahmen des Aktionstages »Zusammen leben« vom 21. September, an dem elf Länder teilgenommen haben.

Er umfasst ebenfalls die Spenden, die während der 1. Mai-Wanderung, organisiert von den Kommissionen »Kultur« und »Umwelt«, gesammelt wurden. Die Übergabe fand in Anwesenheit des Bürgermeisters, der Vertreter der drei Kommissionen sowie Teilnehmer des Festes »Gemeinsam leben« statt. Die Gelder werden dazu verwendet, das traditionelle Weihnachtsfest der Stëmm zu finanzieren.

Am 18. Dezember nämlich werden mehr als 600 Gäste erwartet. Es gibt Geschenke für Groß und Klein und ein DJ wird die Feier musikalisch begleiten. Zudem wird eine Fo-



Kürzlich überreichte die Kommission »Interkulturelles Zusammenleben« eine Spende in Höhe von 4.182,54 Euro an die Stëmm vun der Strooss

toserie des Künstlers Jef Van den Bossche mit dem Titel »Luxemburden« während der Weihnachtsfeier ausgestellt.

Mit Blick auf den bevorstehenden Winter erhält diese Spende zudem eine besondere Bedeutung, da der Hilfsbedarf stark ansteigt, sobald die Temperaturen sinken. Die Stëmm mobilisiert täglich ihre Teams, um den Bedürfnissen

von Menschen in großer Notlage gerecht zu werden. Diese benötigen häufig warme Kleidung, Schuhe, Decken und die für die Winterbedingungen geeignete Ausrüstung.

Die Hilfsorganisation ist daher auf Spenden von Kleidung für Frauen, Männer und Kinder angewiesen, ebenso wie auf Koffer, Sporttaschen, Rucksäcke, Bettwäsche, Bett-

decken, Laken, Schuhe und Hygiene-produkte.

Diese Sachspenden können ohne Termin von Montag bis Freitag zwischen 8.30 und 16.30 Uhr in der 47, Rue Prince Henri, Ettelbrück, der 7, Rue de la Fonderie, Hollerich, der 32, Grand-Rue, Esch/Alzette sowie der 1, Rue du Village, Schönfels, (täglich geöffnet) abgegeben werden.

Familienzusammenführung in Gefahr

Luxemburgs Flüchtlingskollektiv warnt vor menschenrechtswidrigen Plänen

»Familien zu trennen, ist kein Mittel der Migrationssteuerung – es ist ein Angriff auf die Menschenwürde.« Mit scharfen Worten kritisiert das Collectif Réfugiés Luxembourg (LFR), ein Bündnis aus 17 NGOs, den neuen Gesetzesentwurf Nr. 8586, der die Familienzusammenführung für Schutzberechtigte drastisch einschränken soll. Besonders empörend: Die Regierung plant diese Verschärfung ohne vorherige Abstimmung mit der Zivilgesellschaft – ein Bruch des versprochenen Dialogs.

Der Entwurf zielt darauf ab, die Zusammenführung mit Ehepartnern, Eltern und volljährigen Kindern zu erschweren oder unmöglich zu machen – selbst wenn diese abhängig oder traumatisiert sind. Die offizielle Begründung, man wolle »die Zahl der Migranten begrenzen«, sei unhaltbar, so das LFR. »Das Recht auf Familie ist ein Grundrecht, kein Verhandlungsgegenstand!« Die EU-Richtlinie von 2003, auf die sich die Regierung beruft, ste-

he längst im Widerspruch zur EU-Grundrechtecharta und zur Rechtsprechung des EuGH, die Familieneinheit als unveräußerliches Recht schützt.

Besonders absurd: Während EU-Bürger ihre unverheirateten Partner nach Luxemburg holen dürfen, soll dies Schutzberechtigten verweigert bleiben. »Das ist pure Diskriminierung«, betont Alain Mondesir vom LFR. »Luxemburg darf nicht zulassen, dass Familien auseinandergerissen bleiben – besonders nicht, wenn sie bereits durch Krieg und Flucht getrennt wurden.«

Das Kollektiv fordert die Rücknahme der Einschränkungen und eine menschenrechtskonforme Lösung, die Familienzusammenführung ohne willkürliche Hürden ermöglicht. »Integration gelingt nur, wenn Familien zusammenleben können« so Mondesir. »Alles andere ist zynisch – und verstößt gegen Luxemburgs eigene Werte.«

KP

Vier neue Tools für mehr Sichtbarkeit und Praxisnutzung

»Lëtzebuergesch« digital

»Unsere Sprache soll im Alltag und Beruf selbstverständlich sein.« Mit diesem Ziel präsentierten Kulturminister Eric Thill und das Zenter fir d'Lëtzebuerg Sprooch (ZLS) vier innovative Instrumente, die Luxemburgisch im digitalen Zeitalter stärken sollen – barrierefrei, nutzerfreundlich und praxisnah.

Orthotrainer: Lernen mit System; das Herzstück ist der komplett neu gestaltete Orthotrainer. Die Lernplattform bietet nun über 400 interaktive Übungen in pädagogischer Reihenfolge, ergänzt durch theoretische PDF-Leitfäden – ideal zur Vorbereitung auf das ZLO-Zertifikat. Besonders inklusiv: Die Seite unterstützt die Schriftart OpenDyslexic und ist für Sehbehinderte optimiert. 2026 folgt eine mobile App.


Sproochmaschinn 2.0: Präziser und vielfältiger; die Spracherkennungs-Software wurde mit doppelt so vielen Daten trainiert – für weniger

Fehler und bessere Erkennung. Neu: Sprechererkennung und eine weibliche Stimme neben der bekannten »Max Kuborn«-Stimme. Die Oberfläche ist »screenreader«-tauglich und im Dark Mode verfügbar.

LOD - Wörterbuch wächst: Niederländisch als sechste Sprache; das Lëtzebuerg Online Dictionnaire (LOD) erweitert sein Angebot um Niederländisch – dank 30.000 Übersetzungen von zwei Freiwilligen. Das Pilotprojekt (nl.lod.lu) soll besonders Touristen und grenzüberschreitende Kommunikation erleichtern.

Spellchecker und Big-Tech-Integration: Bald kommt ein Rechtschreibprüf-Tool für Luxemburgisch. Gleichzeitig verhandelt das ZLS mit Microsoft (Word/Outlook) und Apple (iOS) über eine tiefe Sprachintegration.

KP



AVIS

concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 2 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune d'Echternach informe le public de l'ouverture de la consultation publique portant sur le:

Projet de règlement fixant les zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement COS-MOLUX LOGISTICS S.à r.l. à Echternach.

Le dossier complet peut être consulté:

Au service technique de la Ville d'Echternach, ainsi que sur le site Internet: www.echternach.lu

Les observations éventuelles peuvent être adressées 30 jours à partir de la date de publication du présent avis:

Par écrit au Collège des bourgmestre et échevins, 2 Place du Marché, L-6460 Echternach, ou par voie électronique à: service.technique@echternach.lu.

Echternach, le 03 décembre 2025.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Carole Hartmann
Ben Scheuer
Jean-Claude Strasser

95969



ADRESSE POSTALE: CASE POSTALE 11 - L-3801 SCHIFFLANGE

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que:

Le bureau **Global Facilities SA** agissant au nom et pour le compte de l'**Administration Communale de Schifflange**, a sollicité l'autorisation requise concernant l'**exploitation d'une salle polyvalente dans le Club Haus Beim Kiosk** situé au 11-15, rue C.M. Spoo.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, les plans sont déposés au Service de l'Urbanisme et Développement Durable à l'adresse 14, avenue de la Libération à Schifflange.

Les observations et réclamations écrites contre le projet en question doivent être adressées au secrétariat communal dans un délai de quinze jours à dater du jour de l'affichage (**du 11.12.2025 au 29.12.2025**). Les réclamations orales sont reçues par un délégué du Bourgmestre, **seulement sur rendez-vous au numéro 54 50 61-342**, à l'adresse 14, avenue de la Libération à Schifflange.

Schifflange, le 10.12.2025

Le Collège Echevinal,

Carlo FEIEREISEN, bourgmestre
Marc SPAUTZ, échevin
Rizo AGOVIC, échevin
Nadine KUHN-METZ, échevine

95968

H Maisons médicales

Luxembourg-ville
5, rue des Primeurs
L-2361 Strassen
Heures d'ouverture:
En semaine: de 20h à minuit
Les week-ends et les jours fériés:
8h du matin jusqu'à minuit
Après minuit, il est obligatoire de téléphoner au 112.

Esch/Alzette
3-5, avenue du Swing,
L-4367 Belvaux (Esch/Belval)
Heures d'ouverture:
En semaine: de 20h à minuit
Les week-ends et les jours fériés:
8h du matin jusqu'à minuit
Après minuit, il est obligatoire de téléphoner au 112.

Ettelbruck
110, avenue Lucien Salentiny
L-9080 Ettelbruck

Heures d'ouverture:
En semaine: de 20h à minuit
Les week-ends et les jours fériés:
8h du matin jusqu'à minuit
Après minuit, il est obligatoire de téléphoner au 112.

Maison médicale pédiatrique
(CHL - KannerKlinik)
4, rue Ernest Barblé
L-1210 Luxembourg

Heures d'ouverture:
En semaine: de 19h à 22h pendant toute l'année

Les week-ends et jours fériés de 9h à 21h.

Zivilstand

Sterbefälle

Ahn: M. Joseph Lahr, Ehemann von Béatrice Baum, 83 Jahre. **Befort:** M. Tiago Mota Teixeira, 32 Jahre. Berchem: M. Jean-Paul Dupont, Ehemann von Marie-Rose Gales, 80 Jahre **Bettel:** M. Jos Hansen, Ehemann von Marie-Thérèse Lanners, 92 Jahre. **Bürmeringen:** M. Paul Joseph Wilwert, Ehemann von Sidonie Bela, 66 Jahre. **Düdelingen:** M. Jean-Marie Genson, Ehemann von

Christiane Gudenburg, 71 Jahre. **Eschdorf:** M. Raymond Feinen, Ehemann von Suz Hilger, 61 Jahre. Olk (D): M. Albert Welfring, 87 Jahre. **Junglinster:** M. Jos Even, Ehemann von Viviane Fixmer, 70 Jahre. **Kerschen:** Mme Julka Sopic-Dimitrijevic, Witwe von Bogljub Sopic, 87 Jahre. Mamer: Mme Lydie Freylinger-Schoder, Witwe von Nicolas Freylinger, 82 Jahre. **Schieren:** M. Jean Mons, Ehemann von Nora Schmitz, 89 Jahre.

☎ Telefongen

Sport	90071810	de Fraëntelefon	123*44
Météo	90071818	Permanence lundi au vendredi	
Noriichten	90071820	9.00 à 15.00 h	
Kultur	90071822	Sucht-Telefon	49 60 99
Bourse	90071824	7/7 (également les dimanches et jours fériés) 24/24	
Poésie	90071825	Femmes en détresse	49 08 77
Info Spezial	90071826	Meederchershaus	29 65 65
Noutdégngscht	90071830	Info-Femmes	49 05 83
Auerzäit	12419	Info-Prison	22 68 86
S.O.S.-Détresse	45 45 45	Anonym Alkoholiker	48 03 22
15.00-23.00 h (également dimanches et jours fériés)		Gréngt-Telefon	43 90 30
vendredi et samedi 23.00-7.00 h		Infotelefon	42 70 70
Kanner-Jugend-Telefon	12345	Info Alkohol	47 57 47
lundi, mercredi, vendredi 17.00-22.00 h		Anonym Glécksspiller	021655444
mardi, jeudi, samedi 14.00-20.00 h			

Ausgabe verpasst?



De Maar!



T

AVIS COMMUNAUX

AVIS AU PUBLIC
Gemeng
Käerjeng

COMMODO ET INCOMMODO

ENQUÊTE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête de commodo et incommodo (classe 1) au sujet de la demande N°: 1/25/0247 présentée par la société GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES SA pour le compte de la société PTI EUROPE.

PTI EUROPE tendant à obtenir l'autorisation pour la transformation de matières plastiques, d'un laboratoire de recherches, d'un atelier de mécanique générale, la production de froid, des compresseurs et le stockage de substances à L-4940 Hautcharage, 5 rue Bommel.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au Service écologique de la commune de Käerjeng. Ils pourront y être consultés par toutes les personnes durant la période du 11 décembre 2025 au 29 décembre 2025 inclus. Veuillez contacter le secrétariat du Service technique au numéro 500 552 352 afin de fixer un rendez-vous.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir, pourront les présenter par écrit, dans cet intervalle, au bourgmestre de la commune de Käerjeng. En outre, le bourgmestre ou son délégué recevra le 09 janvier 2026 tous les intéressés qui se présentent pour être entendus oralement entre 08.00 heures et 09.00 heures à la Mairie.

Bascharage, le 10 décembre 2025
Le collège des bourgmestre et échevins
Michel WOLTER
Yves CRUCHTEN
Frank PIAROTTE
Mireille DUPREL

Ville
ECHTERNACH
www.echternach.lu

Avis concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 2 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune d'Echternach informe le public de l'ouverture de la consultation publique portant sur le:

Projet de règlement fixant les

zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement COSMOLUX LOGISTICS S.à.r.l. à Echternach.

Le dossier complet peut être consulté:

Au service technique de la Ville d'Echternach, ainsi que sur le site Internet: www.echternach.lu

Les observations éventuelles peuvent être adressées 30 jours à partir de la date de publication du présent avis:

Par écrit au Collège des bourgmestre et échevins, 2 Place du Marché, L-6460 Echternach, ou par voie électronique à: service.technique@echternach.lu.

Echternach, le 03 décembre 2025.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Carole Hartmann
Ben Scheuer
Jean-Claude Strasser

304161

GEMENG
SCHIFFLANGE

Enquête de Commodo et incommodo

Avis de publication

Il est porté à la connaissance du public que:

Le bureau Global Facilities SA agissant au nom et pour le compte de l'Administration Communale de Schifflange, a sollicité l'autorisation requise concernant l'exploitation d'une salle polyvalente dans le Club Haus Beim Kiosk situé au 11-15, rue C.M. Spoo.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 juin 1999 relative

aux établissements classés, les plans sont déposés au Service de l'Urbanisme et Développement Durable à l'adresse 14, avenue de la Libération à Schifflange.

Les observations et réclamations écrites contre le projet en question doivent être adressées au secrétariat communal dans un délai de quinze jours à dater du jour de l'affichage (du 11.12.2025 au 29.12.2025). Les réclamations orales sont reçues par un délégué du Bourgmestre, seulement sur rendez-vous au numéro 54 50 61-342, à l'adresse 14, avenue de la Libération à Schifflange.

Schifflange, le 10.12.2025

Le Collège Echevinal,
Carlo FEIEREISEN, bourgmestre
Marc SPAUTZ, échevin
Rizo AGOVIC, échevin
Nadine KUHN-METZ, échevine

304135

ACHATS

BEE SECURE
HELPLINE
Tél: 8002 1234

Sichen alles aus der Boma senger Zäit! Minwel aller Art, Schief, Stül, Sofaen, Teppescher, Porzellan, Zänn, Peitzer, Mänzen, Zännquod, Schmuck, Aueren, Bicher, Poschen/Kleeder, Musikinstrumenter, Blitzmaschinen, Spigelen, Luuten asw. Alles ubidden, och Weekends T. 621 730 578 502541



Tageblatt-Abonnenten lesen wie, wann und wo sie wollen.

- Zugang zu allen Premium-Artikeln auf Tageblatt.lu und in der App
- E-Paper ab 6 Uhr (6 Tage die Woche) jederzeit auf Ihrem PC, Tablet und Smartphone abrufbar
- Ihr Tageblatt Montag bis Samstag druckfrisch in Ihrem Briefkasten

Print-Abonnenten haben kostenlosen Zugang zu allen Inhalten auf Tageblatt.lu

Tageblatt
LEITZEBURG

Registrieren Sie sich hier:
abo.tageblatt.lu/digitalaccess

AVIS AU PUBLIC

Käerjeng

COMMODO ET INCOMMODO

ENQUÊTE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête de commodo et incommodo (classe 1) au sujet de la demande N°: 1/25/0247 présentée par la société GÖBLET LAUNDIER & ASSOCIÉS SA pour le compte de la société PTI EUROPE.

PTI EUROPE tendant à obtenir l'autorisation pour la transformation de matières plastiques, d'un laboratoire de recherches, d'un atelier de mécanique générale, la production de froid, des compresseurs et le stockage de substances à L-4940 Hautcharage, 5 rue Bommel.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au Service écologique de la commune de Käerjeng. Ils pourront y être consultés par toutes les personnes durant la période du 11 décembre 2025 au 29 décembre 2025 inclus. Veuillez contacter le secrétariat du Service technique au numéro 500 552 352 afin de fixer un rendez-vous.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir, pourront les présenter par écrit, dans cet intervalle, au bourgmestre de la commune de Käerjeng. En outre, le bourgmestre ou son délégué recevra le 09 janvier 2026 tous les intéressés qui se présentent pour être entendus oralement entre 08.00 heures et 09.00 heures à la Mairie.

Bascharage, le 10 décembre 2025
Le collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER
Yves CRUCHTEN
Frank PIRROTTE
Mireille DUPREL



Avis concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 2 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune d'Echternach informe le public de l'ouverture de la consultation publique portant sur le:

Projet de règlement fixant les

zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement COSMOLUX LOGISTICS S.à r.l. à Echternach.

Le dossier complet peut être consulté:

Au service technique de la Ville d'Echternach, ainsi que sur le site Internet: www.echternach.lu

Les observations éventuelles peuvent être adressées 30 jours à partir de la date de publication du présent avis:

Par écrit au Collège des bourgmestre et échevins, 2 Place du Marché, L-6460 Echternach, ou par voie électronique à: service.technique@echternach.lu.

Echternach, le 03 décembre 2025.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Carole Hartmann
Ben Scheuer
Jean-Claude Strasser

304162



Enquête de Commodo et Incommodo

Avis de publication

Il est porté à la connaissance du public que:

Le bureau Global Facilities SA agissant au nom et pour le compte de l'Administration Communale de Schifflange, a sollicité l'autorisation requise concernant l'exploitation d'une salle polyvalente dans le Club Haus Belm Kiosk situé au 11-15, rue C.M. Spoo.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 juin 1999 relative

aux établissements classés, les plans sont déposés au Service de l'Urbanisme et Développement Durable à l'adresse 14, avenue de la Libération à Schifflange.

Les observations et réclamations écrites contre le projet en question doivent être adressées au secrétariat communal dans un délai de quinze jours à dater du jour de l'affichage (du 11.12.2025 au 29.12.2025). Les réclamations orales sont reçues par un délégué du Bourgmestre, seulement sur rendez-vous au numéro 54 50 342, à l'adresse 14, avenue de la Libération à Schifflange.

Schifflange, le 10.12.2025

Le Collège Echevinal,
Carlo FEIEREISEN, bourgmestre
Marc SPAUTZ, échevin
Rizo AGOVIC, échevin
Nadine KUHN-METZ, échevine

304156

Adjudication publique immobilière définitive sur surenchère

à L-4480 Belvaux, 184, Chemin Rouge
à la Brasserie-Restaurant „Eis Brasserie Boulodrome“

le MARDI 30 décembre 2025 à 10 HEURES

Il sera procédé par le ministère de Maître Laurent METZLER, notaire de résidence à Differdange, à ce commis, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile, à l'adjudication publique immobilière définitive sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur agréé, des immeubles ci-après désignés, savoir:

1.- Des immeubles avec place et toutes leurs appartenances et dépendances sis à L-4380 Eherange, 2 et 4, rue Kulturschapp, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Sanem, section D d'Eherange

- numéro 130/3682, lieu-dit „rue Kulturschapp“, place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 7 ares 94 centiares;

- numéro 130/3681, lieu-dit „rue Kulturschapp“, place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 8 ares;

2.- Un terrain à bâtir avec toutes les constructions y érigées sis à L-4380 Eherange, 6, rue Kulturschapp, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Sanem, section D d'Eherange

numéro 130/3680, lieu-dit „rue Kulturschapp“, place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 9 ares 82 centiares;

3.- Un terrain à bâtir avec toutes les constructions y érigées sis à L-4380 Eherange, 8, rue Kulturschapp, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Sanem, section D d'Eherange

numéro 130/3679, lieu-dit „rue Kulturschapp“, place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 9 ares 14 centiares.

L'adjudication aura lieu à la requête de la „BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG“, établie et ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, créancier premier inscrit.

Contre:

Monsieur Mirsad KOCAN, sans état connu, né à Skopje (Macédoine du Nord), le 4 octobre 1968 et son conjoint Madame Mensuda KOCAN née SABOTIC, sans état connu, née à Dobrodole / Berane (République du Monténégro), le 10 septembre 1973, demeurant ensemble à L-4451 Belvaux, 240, route d'Esch.

En vertu:

1) de la première grosse en forme exécutoire d'un acte d'ouverture de crédit reçu par Maître Robert SCHUMAN, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 20 décembre 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011, relation EAC/2011/17752, sur base de laquelle inscription a été prise au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 5 janvier 2012, volume 954, numéro 172, dûment renouvelée le 26 novembre 2021, volume 1292, numéro 189;

2) d'un commandement resté infructueux signifié par exploit de Madame Tessa SIEDLER, huissier de justice à Luxembourg, en date du 20 juin 2025;

3) d'un procès-verbal d'adjudication publique immobilière par voie parée reçu par le notaire Laurent METZLER, en date du 25 novembre 2025 (prix d'adjudication: immeubles pré-désignés sub 1.-: 803.000.- EUR; immeuble pré-désigné sub 2.-: 293.000.- EUR; immeuble pré-désigné sub 3.-: 280.000.- EUR);

4) de trois déclarations de surenchère d'un sixième au moins des prix de l'adjudication, outre les frais, signifiées au notaire Laurent METZLER, par le ministère de Monsieur Max GLODE, huissier justice suppléant remplaçant Monsieur Geoffrey GALLE, huissier de justice à Luxembourg, en date du 2 décembre 2025.

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, en date du 15 octobre 2025, dont toute personne pourra prendre communication en l'étude dudit notaire.

MISES A PRIX:

* Immeubles pré-désignés sub 1.-: 936.833,33.- EUR

* Immeuble pré-désigné sub 2.-: 341.833,33.- EUR

* Immeuble pré-désigné sub 3.-: 326.666,67.- EUR

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.

Les participants aux enchères pour compte d'une personne morale (société, association, etc.) sont priés de se munir d'un extrait RCS récent et devront justifier l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à:

Maître Laurent METZLER, notaire
Differdange, 54, rue JF Kennedy
Tél.: 58 98 98 1 - E-mail: info@lm-notaire.lu
<https://lm-notaire.lu>

304159



Plooschter Projet

"KAMPF GEINT LEUKEMIE" AVEC EKIP EN SPORT

Ënnerstëtzet eisen Kampf géint

Leukemie

mat engem Don op de Konto:
CCPLULL PLOOSCHTERPROJET
IBAN LU67 1111 7033 0252 0000
reconnu d'utilité publique

www.plooschterprojet.lu

Scannez sa QR code

ou paycoinq



Soutenez la Fondation Alzheimer

Si vous souhaitez vous engager pour une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de démence et de leurs proches et s'il vous tient à cœur de mieux faire accepter la démence au sein de notre société, vous pouvez nous soutenir au moyen d'un don.

BCE: LU06 0019 1000 6828 3000

BIL: LU11 0029 1565 1646 9200

BGL: LU49 0030 1128 5679 0000

Tél. 26 607-800
fondation@alzheimer.lu

Le Quotidien

Retrouvez l'intégralité
de votre journal dans l'application

ePaper



Téléchargez l'application pour iOS et Android

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL

Votre famille

Une chance pour un enfant?

Tél.: 545 545

Des freins à l'électrification

LUXEMBOURG Selon la HOA, l'électrification du parc automobile passe par la voiture de société.

«Si l'intérêt pour les motorisations électriques continue de progresser, 37 % des particuliers restent indécis quant au choix de leur prochaine voiture. À l'inverse, les conducteurs déjà passés au 100 % électrique se déclarent très satisfaits et vont, dans leur immense majorité, rester en voiture électrique».

C'est l'un des enseignements des études de marché menées en novembre auprès de 13 000 particuliers et 355 entreprises au Luxembourg, et présentées par la House of Automobile (HOA).

Le regroupement de fédérations actives dans le secteur



La voiture de société «demeure un élément essentiel de l'attractivité du marché du travail».

automobile relève que l'électrification du parc s'effectue principalement via les flottes de société, mais aussi de plus

en plus grâce au leasing privé. Pour autant, la HOA relève quelques freins au développement de l'électrique dans le

pays. Elle pointe l'augmentation de l'avantage en nature à 2 % et les nouvelles règles de TVA. Des mesures considérées

comme «problématiques à très problématiques» par une grande majorité des entreprises, selon les enquêtes.

«La HOA observe un effet pervers préoccupant: lorsqu'un conducteur perd l'accès à une voiture de société et passe à un achat privé, il opte dans la grande majorité des cas pour une motorisation thermique, qu'il conservera en moyenne plus de huit ans, contre trois à quatre ans pour un véhicule de société».

Ce comportement risque non seulement de réduire les immatriculations de véhicules neufs dans les années à venir, mais surtout à ralentir l'électrification du parc automobile», écrit l'organisation, qui plaide pour «la nécessité de maintenir un environnement favorable aux voitures de société».

MATHIEU VAGON

Boîtes aux lettres vendues

COPENHAGUE La poste danoise, PostNord, qui va arrêter de distribuer le courrier à partir du 31 décembre pour se consacrer à la livraison de colis, a annoncé hier qu'elle allait mettre en vente ses boîtes aux lettres, présentes dans le pays scandinave



Certaines, décorées, sont mises aux enchères.

depuis 170 ans. Quelques 1 200 boîtes sur 1 500 seront données à Danmarks Indsamling, le téléthon annuel. Un millier seront vendues en ligne à des prix oscillant entre 1 500 et 2 000 couronnes danoises (de 200 à 267 euros)

L'investissement

35 milliards

Le géant du commerce en ligne Amazon a annoncé hier qu'il allait presque doubler ses investissements dans toutes ses activités en Inde d'ici 2030, soit un engagement de plus de 35 milliards de dollars, afin d'augmenter les exportations, créer des emplois, et innover dans l'intelligence artificielle (IA) de ce pays d'Asie du Sud.

L'IA à la place de l'or noir

DUBAÏ En plein désert, un immense campus d'intelligence artificielle (IA) commence à sortir de terre, symbole des ambitions des Émirats arabes unis de réduire leur dépendance à l'or noir en pariant sur cette technologie en plein essor. Les longs bâtiments en construction sont destinés à héberger à terme l'un des plus grands parcs de centres de données au monde, qui desservira jusqu'à 4 milliards de personnes dans un rayon de 3 200 kilomètres. L'enjeu est surtout d'attirer les partenaires internationaux

et les technologies pour devenir une nation centrée sur l'IA», selon Khazna Data Centers, la filiale du groupe émirati G42 pilotant le chantier, qui s'étendra sur 26 km². Le géant américain OpenAI a déjà réservé 1 gigawatt (GW) de capacité, sur les 5 GW au total du futur centre. Entre les projets locaux et les investissements massifs prévus à l'étranger, notamment en France et aux États-Unis, Abu Dhabi dit avoir engagé plus de 147 milliards de dollars dans le secteur ces deux dernières années.

PUB



AVIS concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 2 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune d'Echternach informe le public de l'ouverture de la consultation publique portant sur le :

Projet de règlement fixant les zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement COSMOLUX LOGISTICS S.à r.l. à Echternach.

Le dossier complet peut être consulté :

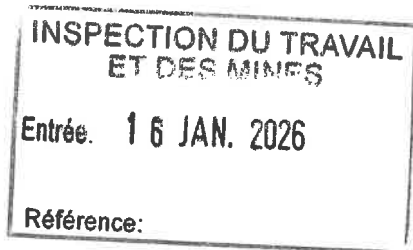
Au service technique de la Ville d'Echternach, ainsi que sur le site Internet : www.echternach.lu

Les observations éventuelles peuvent être adressées 30 jours à partir de la date de publication du présent avis :

Par écrit au Collège des bourgmestre et échevins, 2 Place du Marché, L-6460 Echternach, ou par voie électronique à : service.technique@echternach.lu.

Echternach, le 03 décembre 2025.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Carole Hartmann
Ben Scheuer
Jean-Claude Strasser



Service : Service technique

Echternach, le 12 janvier 2026

Avis de Synthèse

Consultation du public – Projet de règlement grand-ducal relatif aux zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement COSMOLUX LOGISTICS S.à r.l. à Echternach. (Dossier : ESA/PAM/2025-13542/139-1)

1. Période de dépôt

La consultation publique a eu lieu du 03 décembre 2025 au 02 janvier 2026, soit une durée de 30 jours conformément aux dispositions légales.

2. Modalités de publication

L'avis a été affiché publiquement à partir du 03 décembre 2025 à la maison communale.

Il a également été publié sur le site internet communal et dans la presse quotidienne.

3. Consultation du dossier

Le dossier complet a été mis à disposition :

- au service technique de la Ville d'Echternach
- sur le site internet www.echternach.lu

4. Observations reçues

Nombre d'observations écrites reçues : 0

Nature des observations : aucune observation reçue durant la période légale.

5. Conclusion

La consultation publique s'est déroulée conformément aux formalités prévues par l'article 21, paragraphe 2, de la loi du 28 avril 2017.

Aucune observation n'ayant été introduite, aucun élément supplémentaire n'est à signaler.

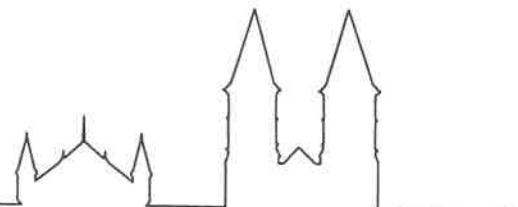
Le présent avis de synthèse sera transmis au Ministère du Travail, accompagné du certificat de publication.

Echternach, le 12 janvier 2026.

La Bourgmestre,



La Secrétaire communale,



Service : Service technique

Echternach, le 03 décembre 2025

**Avis
concernant les enquêtes de SEVESO**

Conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 2 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune d'Echternach informe le public de l'ouverture de la consultation publique portant sur le :

Projet de règlement fixant les zones résultant des distances de sécurité appropriées induites par l'établissement COSMOLUX LOGISTICS S.à r.l. à Echternach.

Le dossier complet peut être consulté :

Au service technique de la Ville d'Echternach, ainsi que sur le site Internet : www.echternach.lu

Les observations éventuelles peuvent être adressées 30 jours à partir de la date de publication du présent avis :

Par écrit au Collège des bourgmestre et échevins, 2 Place du Marché, L-6460 Echternach, ou par voie électronique à : service.technique@echternach.lu.

Echternach, le 03 décembre 2025.

s/La Bourgmestre,

s/La Secrétaire communale,

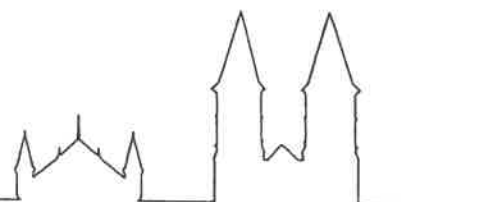
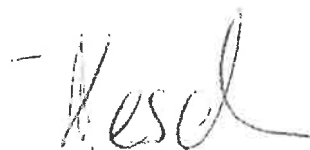
Certificat de publication

Il est certifié que l'avis ci-haut est affiché publiquement à partir de ce jour à Echternach.

Echternach, le 03 décembre 2025.

La Bourgmestre,

La Secrétaire communale,





Commentaire des articles

Ad article 1^{er}

L'article 1^{er} précise l'objet du présent règlement grand-ducal et détermine l'établissement concerné par les zones prévues à l'article 21 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (désignée ci-après « loi Seveso »).

Ad article 2

Le paragraphe 1^{er} précise que les zones concernées sont indiquées sur le plan annexé au présent règlement grand-ducal.

Quant à l'épaisseur de la ligne représentant graphiquement les zones, le paragraphe 2 précise que la délimitation exacte de ces zones est fixée par rapport à l'axe de la ligne.

Les zones résultant des distances de sécurité appropriées visées à l'article 21 de la loi Seveso sont celles qui se situent à l'intérieur du périmètre des délimitations indiquées sur le plan annexé.

Le paragraphe 3 précise que les zones sont disponibles au format vectoriel numérique auprès de l'Inspection du travail et des mines.

En effet, pour la planification ou pour la réalisation des projets d'aménagement ou de construction il est important que les zones résultant des distances de sécurité appropriées puissent être superposées sur les plans numériques des projets en question.

En cas de discordance entre les zones au format vectoriel numérique et celles indiquées sur le plan en annexe du règlement grand-ducal, ces dernières font foi.

Ad article 3

L'article 3 précise les ministres en charge de l'exécution du présent règlement grand-ducal.

Ad annexe I

L'annexe I reprend les représentations graphiques des zones résultant des distances de sécurité appropriées sur fond de plan cadastral pour l'établissement concerné.



Fiche financière

Intitulé du projet :	Projet de règlement grand-ducal délimitant les zones relatives à la maîtrise de l'urbanisation pour l'établissement d'un dépôt de produits cosmétiques à Echternach
Ministère initiateur :	Ministère du Travail, Inspection du travail et des mines
Auteurs :	Nadine WELTER, Marco BOLY
Tél :	247-86315, 247-76100
Courriel :	nadine.welter@mt.etat.lu ; marco.boly@itm.etat.lu
Objectif(s) du projet :	Le projet de règlement grand-ducal a pour objet de définir les zones prévues par l'article 21 « Maîtrise de l'urbanisation » de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Autre(s) Ministère(s)/Organismes/Commune(s) impliquée(s) :	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
Date :	10.02.2026

Le projet de règlement grand-ducal n'a pas d'impact financier.